

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1404 Société : Retraite RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL AMRI BOUAZZAOUI

Date de naissance :

11/11/1952

Adresse : Résidence Tadameune R6 N 38 OULFA CASABLANCA

Tél. : 06 62 63 61 48 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 18/03/2022

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/03/2022	+ Rx à faire	P1	150 dr	Dr. Asmaa EDDAHAB Médecin généraliste Lot Dakhla - Sidi Abdellah - Casablanca B.D. Lyautey - Casablanca tel: 05 22 93 39 28 - Gsm: 0662 54 12 22 INPE: 091188268

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAGUIB Dr Naguib Nadia 334, Bd Oued Daoura Oukala - Casablanca Tél : 05 20 00 25 95	18/03/22	274,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	18/03/22	Z 24	240 dh

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

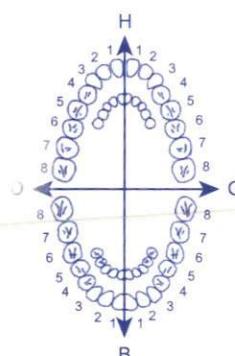
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
HESSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Cachet du médecin



A Casa, Le : 18/03/2022

Mme AMMARI fatima

- profenid cp LP (S.V.) 70,90
↓ cp 1/j aps repas
- PROFENID 100MG
CP PEL B30
P.P.V : 70DH90
- Relaxol cp (S.V.) 53,10
↓ cp x2 1/j aps repas
- RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 53DH10
- vitanevyl cp fort 28,80
↓ cp x3 1/j aps repas
- PPV 28,80

PHARMACIE NAGUIB
Dr Naguib Abdella
334, Bd Oued Saoura
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 20 66 25 95



11

52,80 → eeds gel long



PPV 52.80DH

I gel a' jen'

69,00

LOT: 220117
DLUO: 01/2025
69,00DH

Dsclvax shuf

274,60

de.m

23 by



DR. ASMAN EDDAHAR
Médical Général
Lot. Dakhla Fès
R.D. : 01/01/2022
Tél. 05 22 43 14 88 - GSM: 06 61 22 22
INPE: 091188268

PHARMACIE MAGUIB
Dr Nagih Nadia
334, Bd Doud Baoura
Ouifat Casablanca
Tel: 05 20 00 25 95

ORDONNANCE

Cachet du médecin



A Casa, Le: 18/03/2022

Mme AMMARI fatima

→ Radios du rachis

cervical $\xrightarrow{\text{F}}$ $\xleftarrow{\text{F}}$





N° IPP : 731205	N° SEJOUR : 220008661	FACTURE N° 2203002501				DATE D'ENTREE : 18/03/2022		DATE DE SORTIE : 18/03/2022		
ASSURE :						DESTINATAIRE :		AMMARI,Fatima		
MALADE : AMMARI,Fatima		UF: 5003 RADIOLOGIE				N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :		N° SE. SOC. ETRANG. :		
NOM JEUNE FILLE :		N° IMMAT C.N.S.S. :								
TIERS PAYANT 1 :										
TIERS PAYANT 2 :										
REF. PC 1 :	REF. PC 2 :									
NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE	
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT
ACTES DE RADIOLOGIE	Z	24.00	10.00	240.00					0.00	240.00

Intervenant : 186999 EQUIPE RADIO.	TOTAUX :	240.00							240.00
Arrêtée la présente facture à la somme de :	PLAFOND PC :							ACOMPTE :	
DEUX CENT QUARANTE DHS	REMISE :	0.00	REGLE :	240.00				AVOIR :	
	RESTE DU:	0.00							
DATE FACTURE : 18/03/2022	EDITEE LE : 18/03/2022	PAR: KAMILY	ACCIDENT DE TRAVAIL :						
VISA	N° DE POLICE :				DATE AT :				
	Règlement à effectuer à l'ordre de : POLYCLINIQUE ADDAMAN MERE-ENFANT								
	BANQUE : BMCE - YAACOUB ELMANSOUR								
	N° compte bancaire : 011 780 0000 71 210 00 60070 49								



SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE

Radiologie conventionnelle – Echographie – Doppler

COMPTE RENDU

MEDECIN DEMANDEUR
DR : Asmae EDDAHAR

Nom : AMMARI
Prénom : FATIMA
DATE : 18/03/22

**EXAMEN RADIOGRAPHIQUE : RACHIS CERVICALE
F/P**

RESULTATS

- Hyper lordose cervicale dans le plan sagittal.
- Uncorthrose.
- Tassement vertébrale d'allure dégénératif.
- Absence de recul du mur postérieur .
- Absence d'anomalie des parties molles périrachidiennes.

DR.M.ZERHOUNI
MEDECIN RADIOLOGUE
CNSS HASSANI

